

ENTREPRENEURS

des territoires

le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

Entretien des haies et des talus



Vie syndicale

91^e congrès EDT :
rendez-vous à Arles



Vu ailleurs

/ Les ETF au Québec



Chantier

David Surcin débarde
des grumes



Témoignage

/ Jean-Pierre Chanet,
Inrae



Profession

/ Guillaume Blanc,
entrepreneur à façon





Intempéries à répétition, le réseau FNEDT reste mobilisé

La période récente a trouvé bon nombre d'entrepreneurs à l'arrêt ou dans des conditions de travail extrêmement difficiles. Ce numéro y fait notamment écho avec des rappels à la vigilance et de prévention des risques induits. Nous avons alerté les ministères, nous travaillons en particulier avec nos partenaires pour demander un plan de sauvegarde compte tenu d'une météo de plus en plus imprévisible, et solliciterons les préfets avec le réseau Entrepreneurs Des Territoires. Merci aux près de 900 entrepreneurs qui ont répondu à notre enquête de conjoncture ETARF rentrée 2024 qui nous permet d'étayer nos interpellations de vos éléments concrets.

La rentrée de la FNEDT s'est illustrée par notre présence à la Foire de Chalon, au salon Innov-Agri et au Sommet de l'Élevage, pour promouvoir nos métiers, vous rencontrer et valoriser notre profession auprès d'autorités politiques locales avec le concours précieux et en étroite relation avec le réseau territorial EDT.

La rentrée politique – avec enfin un nouveau gouvernement – nous engage, et nous rencontrerons prochainement la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Cette dernière retrouve enfin sa pleine légitimité et nous sommes engagés à en faire également une priorité.

La FNEDT a continué son travail de transformation, et le Bureau national a tenu les 10 et 11 septembre un séminaire de rentrée pour fixer une feuille de route et un plan d'actions qui seront présentés le 9 décembre lors de l'Assemblée générale des présidents EDT. Un nouveau logo, un nouveau site internet, une nouvelle maquette de votre magazine EDT pour mieux répondre à vos besoins et une formule repensée du Congrès pour faire venir les jeunes entrepreneurs marqueront le début de l'année 2025. Merci de bien vouloir réserver dans votre agenda les 6 et 7 mars pour le Congrès de la FNEDT qui se tiendra à Arles sur le thème de la prestation de services, solution aux changements et aux mutations. Cette année, il s'articulera en ateliers techniques, démonstrations, conférences, débats avec un accent particulier sur la convivialité.

Plus que jamais nous sommes à vos côtés et à votre écoute avec le réseau territorial Entrepreneurs Des Territoires.

Philippe Largeau

Président

Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires

Éditorial 03

Actualités 06

Quelles innovations pour le bois-énergie à l'horizon 2035 ? 06

Bruxelles valide l'aide française à l'arrachage définitif de vignes 08



Le SIMA fait sa révolution 10

Vie syndicale 12

Vendanges en Champagne, un an après 12



Le congrès de la FNEDT s'annonce à Arles ! 14

Sécurité : l'indispensable port des EHV 16

Intempéries et sécurité sur chantier : l'équation automnale 17

Actualités forestières 18

Actualités agricoles 20

22 Témoignage

Jean-Pierre Chanet : « Les entrepreneurs ont un rôle à jouer dans la diffusion de la robotique agricole »

26 Profession

26 Guillaume Blanc, entrepreneur à façon en grandes cultures

30 Maël Dallay : une gestion raisonnée



34 Vu ailleurs

Au Québec, les ETF en pleine réflexion sur leur avenir

36 Pilotage

Affacturation : un intermédiaire pour se libérer de la trésorerie

38 Chantier

David Surcin débarde des grumes en forêt privée

Dossier 42

Haies et talus : les professionnels font valoir leurs atouts



Innovation 54

Un épandage d'azote organique homogène sur toute la ligne

Salon 56

- EIMA : un show du machinisme grand ouvert sur l'international 56
- Innov-Agri Sud-Ouest sauvé des eaux 57
- Les ETF en haut de l'affiche à la Foire de Châlons 60
- Vinitech se dote d'un président emblématique 64
- Le SPACE remis sur orbite 65
- Le Sommet de l'Élevage crée (encore) l'événement 66

70 Nouveautés matériels

70 Les nouveautés Horsch



74 Le semoir Solitaire de Lemken renouvelé, mais pas seulement

76 Agenda

© Couverture : Noremat

Chaque mois la newsletter EDT Magazine : prochaine parution le 15 novembre 2024.
Prochain numéro EDT Magazine n° 165 décembre 2024.

Fliegl
AGRARTECHNIK

Tonne de ravitaillement avec bras éléphant.
Plus de polyvalence & de charge utile !

ROAD X POLYLINE

Tel. 02 40 54 52 22 | e-mail : service@fliegl-france.com
Fliegl France Sarl | ZA de la Fidèle | 31, Rue Chotard | 44430 Le Loroux Bottereau

www.fliegl.com

Vendanges en Champagne, un an après

En 2023 dans les vignes de Champagne, et précédemment dans le Bordelais, des saisonniers pour la vendange manuelle ont été soumis à des conditions de travail dégradantes par des intermédiaires peu scrupuleux. Retour sur une année de travaux menés par EDT 51-08 contre le développement de ces pratiques frauduleuses portant le discrédit sur la profession.



La section Champagne représentée par Maxime Mainguet (vice-président), Christian Lemery (président d'EDT 51-08) et Hélène Schlichter (présidente).

Les vendanges 2022 et 2023 ont été fortement médiatisées à la suite d'interpellations et de gardes à vue de recruteurs pour « traite d'êtres humains en bande organisée », « recel de crime en bande organisée », « soumission de personnes vulnérables

à des conditions de travail et d'hébergement indignes ». Les enquêteurs avaient alors remonté une filière de travail illégal qui allait bien au-delà de nos frontières.

Afin de participer à la lutte contre le travail illégal et la confusion entre les Entreprises de Travaux Viticoles (ETV) et ces « prestataires de main-d'œuvre » le réseau EDT continue de se mobiliser.

Création de la section Champagne

Afin de faire reconnaître la spécificité des ETV champenois, EDT 51-08 a créé une section Champagne en mars 2024. Interlocuteur unique représentant les ETV du territoire, la section Champagne a ainsi pu participer à la coconstruction d'un plan d'actions avec les services de l'État et le Comité Champagne, l'interprofession regroupant vignerons, coopératives et maisons de Champagne.

L'un des premiers objectifs est de répondre au besoin de sécurisation de la relation entre les donneurs d'ordre et les prestataires de services. À travers la plateforme VitiArgos, les ETV peuvent être référencées et faire valoir leur respect des obligations légales et réglementaires, et renseigner les bonnes pratiques mises effectivement en œuvre. Un guide de la prestation de services en Champagne a également été édité en juillet 2024. Celui-ci offre un panorama clair

et précis sur le cadre d'exécution des travaux viticoles, la contractualisation, les points de vigilance en particulier en matière d'emploi de travailleurs étrangers, les attestations MSA et assurances, etc.

Des contrôles renforcés

Les services de contrôle, DDETS, gendarmerie, MSA, maintiennent eux aussi leur mobilisation pour endiguer le développement du travail illégal. Un engagement salué par les professionnels : « Cette étape d'inspection est un passage obligé pour établir la confiance et faire reconnaître la responsabilité et le professionnalisme des ETV dans une filière qui a été durement discréditée. C'est un mal pour un bien ! » résume Hélène Schlichter, présidente de la section Champagne d'EDT 51-08.

Démarches qualité

Afin de bien différencier les ETV et structurer l'amélioration constante des pratiques, la section Champagne a pour objectif, d'ici les prochaines vendanges, de mettre en place une charte de bonnes pratiques. Elle valorisera les prestataires de travaux champenois engagés sur des critères RSE (Responsabilité Sociale Et Environnementale) comme HVE (Haute Valeur Environnementale), dans le respect du cahier des charges de l'appellation.

Aussi, QualiTerritoires, organisme de qualification des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux créée à l'initiative de la FNEDT, propose depuis 2009 une fiche technique de qualification dédiée aux « Travaux viticoles manuels » en AOC Champagne.

Après des vendanges 2023 effectuées sous la canicule, celles de 2024 connaissent des épisodes de fortes pluies. Dans ce contexte climatique difficile, les ETV restent vigilants à sécuriser les travaux désorganisés, comme à sensibiliser les équipes sur les risques induits.

C. Renault

Le congrès de la FNEDT s'annonce à Arles !

L'édition 2025, du jeudi 6 au samedi 8 mars, sera marquée par des débats syndicaux et la feuille de route FNEDT 2030 présentée par le président Philippe Largeau et les membres du Bureau, mais aussi par son nouveau format qui se veut (encore) plus syndical, plus professionnel, plus convivial !

La FNEDT a choisi une destination exceptionnelle pour son congrès annuel : Arles, « ville d'art et d'histoire », inscrite au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, aux portes du parc naturel de la Camargue. Le pays d'Arles est également marqué par une agriculture structurante (plus de 40 % des 80 000 hectares du territoire) et des ambitions de développement de la filière forêt-bois (restauration de la biodiversité, conservation des paysages et utilité sociétale, économie du bois).

Une formule pour encore plus de partages

Organisé cette année par la Fédération nationale, le Congrès national change de formule. Rendez-vous est donné au centre de séminaire du Village camarguais entièrement privatisé pour offrir aux congressistes, dans une unité de lieu, un séjour clés en main et de nombreux espaces pour multiplier les temps d'échanges. Dans son parc de 35 hectares, le Village camarguais propose des hébergements en bungalows confortables et spacieux, et en son point névralgique, de nombreuses salles de réunion et de conférence.

« Nous le voulons résolument sous le signe du partage : ateliers techniques, démonstrations, échanges avec les élus, débats en table-ronde, mais aussi des temps privilégiés avec les constructeurs, et des soirées festives pour tous », commente Martine Perrin, présidente du Congrès 2025 en sa qualité de présidente de la commission Communication.

La prestation de services : solution aux changements et mutations

C'est autour de ce thème aussi prospectif que concret que se déroulera le 91^e Congrès national des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Les pratiques agricoles et forestières

actuelles sont menacées par leur dépendance aux aléas climatiques, et les crises sanitaires comme les politiques économiques et financières. L'évolution démographique du monde agricole et forestier et son difficile renouvellement font aussi évoluer le rôle des ETARF. Il faut plus que jamais se rassembler pour débattre, partager nos visions, réfléchir et coconstruire l'avenir.

Des ateliers techniques, préparés en collaboration avec nos partenaires et constructeurs, permettront de s'informer et de discuter des évolutions et innovations du secteur, comme d'identifier des solutions concrètes techniques ou de gestion d'entreprise.

Une table-ronde « Restaurer la confiance des entrepreneurs face aux besoins de financement » cherchera à éclairer les enjeux des difficultés conjoncturelles à répétition qui affectent les trésoreries.

Le rendez-vous de la profession

Dans un secteur en profonde mutation et sujet à des changements polymorphes, les ETARF doivent pouvoir répondre aux besoins de nouveaux clients, nouveaux marchés, nouvelles pratiques. Ce rassemblement annuel est un temps essentiel de la vie de l'organisation et de la vie du réseau. Trois jours pour faire le bilan de l'année, s'approprier la feuille de route FNEDT 2030 proposée par l'équipe formée autour de Philippe Largeau élu à la présidence de la FNEDT en mars dernier, trois jours pour raviver l'engagement du collectif en séance de travail comme en soirées festives !

Nos partenaires répondent déjà présents. Ils nous accompagneront pendant les deux premiers jours, lors de temps dédiés aux rencontres de qualité, et apporter leur contribution sur les dernières avancées, les tendances émergentes et les opportunités futures.

C. Renault

Congrès DE LA FNEDT

Le rendez-vous des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

6 > 8 mars 2025
En Camargue à **ARLES!**

**La prestation de services,
solution aux changements et mutations**



ATELIERS TECHNIQUES

DÉMONSTRATIONS

TABLES RONDES

CONFÉRENCES

DÉBATS



Sécurité : l'indispensable port des EHV

D'autant plus en automne et en hiver, quand la nuit tombe tôt, les entrepreneurs de travaux sur la voie publique sont confrontés à des risques accrus par la visibilité réduite. Le port d'Équipements de Haute Visibilité (EHV) et une signalisation adaptée sont alors incontournables.

En 2023, plusieurs accidents graves impliquant des conducteurs de broyeurs et d'épareuses opérant en bord de route sans signalisation appropriée ni EHV ont été recensés. Ces incidents, souvent liés à un manque de visibilité en raison des conditions météorologiques ou de l'obscurité, auraient pu être évités en respectant les normes de sécurité en vigueur.

Pour minimiser les risques, les entrepreneurs de travaux ruraux intervenant sur la voie publique (accoroutistes, élagueurs, conducteurs d'épareuses et de broyeurs) doivent régulièrement sensibiliser les équipes sur la nécessité de ces équipements et de la signalisation. Leur sécurité passe par le respect strict des normes en matière de haute visibilité, dans le tracteur et à pied. La mise en place de dispositifs de signalisation, l'utilisation d'équipements certifiés et la prévention sont des étapes indispensables pour réduire les risques d'accidents.

La réglementation

Les ETR travaillant le long des routes sont tenus de porter des EHV conformes à la norme européenne EN ISO 20471. Elle s'applique aux vêtements de protection dotés de bandes réfléchissantes et de couleurs fluorescentes (orange, jaune ou rouge), garantissant une visibilité optimale de jour comme de nuit,

même dans des conditions de faible luminosité. Les vêtements tels que les **gilets réfléchissants**, les **vestes** et **pantalons** doivent répondre à ces normes et être portés aussi bien dans le tracteur que lors des interventions à pied.

Les EHV sont divisés en trois classes selon l'environnement de travail : **Classe 1** : zones à faible risque (ex. : entrepôts), **Classe 2** : zones à risque modéré (ex. : chantiers ouverts au trafic modéré à faible vitesse, <50 km/h), **Classe 3** : zones à haut risque, telles que les routes à forte circulation ou les autoroutes.

Équipements indispensables et signalisation

Pour minimiser les risques, le port d'un gilet de haute visibilité est recommandé même à l'intérieur de la cabine. En cas d'arrêt d'urgence ou de sortie imprévue du véhicule, le conducteur sera ainsi immédiatement repérable. À pied le long des routes, il est impératif de porter un gilet ou une veste réfléchissantes, des pantalons haute visibilité, ainsi que des gants et casques munis d'éléments réfléchissants. Les chaussures avec embouts renforcés et des éléments fluorescents doivent également être privilégiés pour maximiser la sécurité.

Outre le port d'EHV, la mise en place d'une signalisation adaptée est primordiale. La norme NFP98-531 stipule que tout chantier de travaux publics doit être signalé avec des panneaux et des dispositifs de signalisation visibles à au moins 150 mètres en amont et en aval du chantier pour avertir les usagers de la route. Des cônes réfléchissants de signalisation, des lampes tricolor et de chantier, ou encore des barrières complètent le dispositif de sécurisation en délimitant clairement la zone de travail.

Investir dans des EHV conformes et installer des panneaux adéquats peut sembler une contrainte à court terme, mais comme le disait Karl Lagerfeld : « *C'est jaune, c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça peut vous sauver la vie !* »



A. de Saint-Palais

Intempéries et sécurité sur chantier : l'équation automnale

Les intempéries de l'automne ne désorganisent pas seulement les plannings de travaux. Elles impactent aussi l'accidentologie des chantiers de récolte. L'actualité nous impose de rappeler quelques règles de base pour écarter les risques.

Du car scolaire glissant au fossé à l'opération de débouillage qui vire au drame, l'actualité des derniers jours a été marquée par de nombreux accidents imputables aux conditions de récolte. Début octobre, pas un jour sans son article de presse annonçant un accident de personne avec ensileuse, la collision d'un piéton se baladant dans une parcelle, ou la rencontre entre un ensemble tracteur-remorque et le mur d'une maison située sur le trajet vers le silo.

Rappeler sans cesse les évidences

À force de parler du risque incendie, on a presque oublié l'impact des pluies, de la faible luminosité ambiante et des parcelles hydromorphes sur le quotidien des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Certes, l'automne 2024 a encore été marqué par des accidents liés à des pratiques condamnables toute l'année : vitesse excessive sur route (aucun tracteur n'est autorisé à dépasser les 40 km/h), ou encore usage du téléphone en conduisant. Mais la majorité des désincarcérations menées par les pompiers visaient à sauver un opérateur des organes en mouvement, généralement après une opération de débouillage. Ce fut le cas lors des récoltes de tournesol humide, dont l'écoulement en trémie n'était pas assuré (N.B. : des systèmes vibrants existent pour la tôle qui surplombe la vis de fond), mais aussi dans les maïs ensilage couchés par la tempête Kirk (les becs Krone se révélant moins sensibles, avec les becs Kemper dotés d'un kit de releveurs). Nous conseillons vivement aux conducteurs d'ETA de ne pas accepter l'aide des autres opérateurs du chantier. Il en est de même en cas de contact avec une ligne électrique – la moitié des électrisations mortelles sont enregistrées avec des agriculteurs souhaitant porter assistance à un conducteur d'ensileuse mise sous tension (N.B. : rappelons l'existence de l'application mobile avec géolocalisation « Ligne Alerte »).

Communiquer avant d'attaquer

Plusieurs situations à risques pourraient être écartées dès la préparation du chantier. Il s'agirait par exemple

de penser le convoyage entre parcelles, pour partager en début de journée les difficultés de trajet à venir. Mais une communication externe peut aussi se révéler pertinente : prévenir les riverains dès le calage de la date d'intervention réduira par exemple l'agacement face aux dépôts de boue sur la route. D'autant que l'information peut être relayée par la mairie ou la gendarmerie locale : remerciements d'ailleurs les services municipaux et brigades qui ont sensibilisé les administrés aux contraintes inhérentes aux activités agricoles et rurales automnales.

Finalement, la sécurité des chantiers est trop souvent une « simple » affaire de visibilité : allumer systématiquement l'éclairage (les feux de position s'imposent en cas de luminosité déclinante), signaler la présence de boue sur la chaussée *via* des panneaux (de type AK 4 « Chaussée glissante » et KM 9 avec la mention « BOUE ») placés à 150 mètres minimum en amont et en aval, balayer au minimum une fois par jour, etc. Sous peine de dommages et intérêts, voire de prison ! Mais la visibilité concerne aussi les conducteurs : au moins trois personnes ont été tuées ou gravement blessées cette année en se déplaçant à pied dans une parcelle. Les vêtements de haute visibilité doivent s'imposer à toute descente de cabine. D'ailleurs, le gilet jaune est obligatoirement présent dans les cabines depuis 2017. Tout comme le triangle qui peut signaler les ensembles arrêtés sur la chaussée bordant la parcelle pendant le premier détournement (N.B. : à 30 m de distance). Et s'il fallait rappeler les dernières évidences : n'oubliez pas d'installer les protections du bec entre deux parcelles, de même, les enfants passionnés n'ont pas les réflexes pour se positionner en sécurité en dehors des zones de circulation.



En conditions dégradées, le faire-savoir devient aussi important que le savoir-faire.

© Harvey Supplies

G. Le Gonidec



© Inrae

Au début de l'année 2024, Jean-Pierre Chanet a été nommé chef adjoint du département « Mathématiques et Numérique » d'Inrae.

Jean-Pierre Chanet: « Les entrepreneurs ont un rôle à jouer dans la diffusion de la robotique agricole »

Grand connaisseur de la filière agroéquipements, lauréat du prix Sedimaster 2023, Jean-Pierre Chanet vient de passer dix ans à la tête de l'unité de recherche « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes » d'Inrae. En exclusivité pour *EDT Magazine*, il dresse le bilan de cette expérience, avant d'évoquer les relations entre les chercheurs, les startupeurs de la robotique agricole, les grands constructeurs et les ETA.

Entrepreneurs des Territoires Magazine: Quel bilan tirez-vous de votre passage au sein de l'unité « Technologies et systèmes d'information pour

les agrosystèmes » d'Inrae, que vous venez de quitter ?

Pierre Chanet: Collectivement, avec les membres de mon équipe de recherche, je pense que nous